

DE ROLAND LEPAGE

LA COMPLAINTE

des hivers rouges



Mise en scène
GILBERT LEPAGE

Production
du Théâtre du Trident
du 25 février au 21 mars 1992
du mardi au samedi
à 20h00
à la salle Octave-Crémazie
du Grand Théâtre
de Québec

PROGRAMME

1 18



Le Théâtre du Trident



Cher public,

Quand on convie ses amis à un repas, à une fête, on éprouve d'autant plus d'appréhension, on sent d'autant plus fort le désir de plaire à ses invités, la nécessité de ne pas les décevoir, qu'on s'est tout entier donné à préparer la réception qu'on veut leur offrir.

C'est dire combien je dois maintenant me sentir trois fois anxieux de combler vos attentes, puisqu'avec le plus chaleureux appui de tous mes camarades du Trident, autant concepteurs qu'interprètes, je me

trouve au triple titre de directeur artistique, d'auteur et de comédien engagé dans cette présentation de LA COMPLAINTE DES HIVERS ROUGES.

Ce soir, nous, comédiennes et comédiens du Théâtre du Trident, nous allons évoquer avec vous ces années douloureuses de notre passé qu'on a pudiquement classées sous l'étiquette des *Troubles de 1837-1838*, années marquées par le feu, par le sang, où s'est déroulé ce qu'on a appelé l'*Insurrection des Patriotes*. Tout au long des épisodes et des chants d'une complainte populaire, nous rappellerons les hauts faits et les malheurs, les gloires et les désillusions de quelques personnages dont les noms sont passés à l'histoire certes, mais bien plus encore de tous ceux et celles de nos ancêtres anonymes qu'un grand, ou un fol idéal de liberté a poussés contre des forces énormes qui les ont impitoyablement écrasés.

On répète souvent qu'aujourd'hui personne ne connaît plus l'histoire. Nous avons choisi de faire appel à notre mémoire collective non pas uniquement parce que nous croyons que les aspirations partagées, les actes posés par ces gens-là, ici, à plus de 150 ans de distance de nous, peuvent encore nous intéresser et nous toucher; mais parce que nous sommes aussi convaincus que le propre de l'histoire est de nous proposer un regard sur le passé pour nous mieux aider à comprendre notre présent. Et nous voulons croire que de réfléchir sur ce que nous avons vécu comme peuple en ces moments-là peut encore en 1992 nous éclairer dans les choix qui doivent engager notre avenir.

Permettez-moi pour conclure de laisser à votre méditation l'un des derniers couplets de notre complainte:

Lorimier pis Chénier, patience au paradis!

*Vous étiez des héros, vous fallait du sublime,
Des combats d'épopée de par tout le pays.
Vous nous avez montré à grimper vers les cimes,
Ça nous prend bien du temps à savoir si on vous suit.*

Roland Lepage
Directeur artistique

Les comédiens



MARTIN DION



MARIE-THÉRÈSE FORTIN



MARIE GIGNAC



BENOÎT GUIN



MARIE-GINETTE GUAY



ROLAND LEPAGE



JACK ROBITAILLE



RYCHARD THÉRIAULT



DENISE VERVILLE

Les musiciens



MARC VALLÉE



CHRISTIAN THOMAS



ANDRÉ-LUC DESJARDINS

(en alternance)

CE QUE VOUS PENSEZ DES SPECTACLES...

RÉSULTATS DES VOTES

	PASSIONNÉMENT	BEAUCOUP	UN PEU	PAS DU TOUT
PRODUCTIONS 91-92				
Bousille et les Justes	63.1%	36.0%	0.8%	0.1%
Le Faucon	60.2%	36.1%	3.4%	0.4%
La Maison de Bernarda Alba	12.9%	57.8%	27.4%	1.9%

N'oubliez pas de voter, en sortant de la salle à la fin du spectacle.

LA COMPLAINTE DES HIVERS ROUGES a été créée professionnellement au Théâtre du Trident le 18 janvier 1978 dans une mise en scène de Michèle Rossignol.

Les faits sont connus: l'opposition des Fils de la Liberté à la clique des bureaucrates anglophones de Montréal, accusés de pratiquer un favoritisme éhonté dans l'octroi des postes publics ou des terres de la Couronne, devait mener à l'affrontement le plus violent de notre histoire. Cette insurrection reposait sur un conflit plus fondamental qui opposait deux conceptions politiques: Les Patriotes qui rêvaient d'un gouvernement responsable devant le peuple et les fonctionnaires de la Couronne désireux de savourer sans partage les bénéfices de la victoire anglaise de 1760.

La rébellion de 1837-1838 sera suivie d'une répression brutale et aveugle dont les victimes ponctuent aujourd'hui de leurs noms le paysage urbain du Québec dans une sorte de jardin des oliviers de notre volonté de durer comme nation: Papineau, Chénier, de Lorimier, Viger ...

Toutefois, la force du texte de Roland Lepage ne réside pas seulement dans le rappel du sacrifice des Patriotes de 1837-1838 ni dans la pertinence actuelle de leurs revendications. Il n'est pas insignifiant que ce texte nous soit donné sous la forme d'une complainte, à l'instar de ces textes qui relaient les faits divers dans les journaux naissants, au siècle dernier.

C'est tout l'intérêt de la complainte, en effet, que de faire entrer dans le registre de l'histoire des personnages, des noms, des gestes qui d'ordinaire n'y ont pas place par défaut d'appartenir aux classes dirigeantes. Ce que les gens ont vu de leurs yeux, ce qu'ils se rapportent de bouche à oreille, tous les récits qui courent dans les villages et les cantons deviennent, grâce à la complainte, racontables à tous. Les voilà dignes enfin de faire partie de l'histoire. Ce n'est plus un simple raconter, c'est le récit historique fixé une fois pour toutes dans tous ses détails. Il n'a pas été besoin d'un roi ou d'un évêque pour le rendre mémorable. La complainte relate une histoire sans maîtres, une histoire en deçà du pouvoir, qui marque les limites de la loi. Dans ce contexte, on comprendra que le chant revête une telle importance. Il est destiné à circuler de bouche en bouche; chacun peut le chanter comme ses propres exploits dans une fiction lyrique.

En racontant le châtement injuste et cruel des Patriotes de 1837-38, LA COMPLAINTE DES HIVERS ROUGES interroge, sous la forme dépouillée d'un chant populaire, le rapport du pouvoir et du peuple. Elle relate comment des hommes ont pu se lever contre le pouvoir, franchir la loi et s'exposer à la mort par la mort.

La pièce de Roland Lepage apparaît ainsi comme l'une des plus puissantes de notre dramaturgie. L'un de ces textes dont on dit qu'ils sont les fondements d'une culture. Par lui l'indignation touche à l'éternité.

Guy Cloutier

Guy Cloutier est un écrivain de Québec. Il est aussi critique au journal *Le Soleil* et au *Magazine littéraire* de Paris.

LA COMPLAINTÉ

des hivers rouges

- ① GILBERT LEPAGE, mise en scène
- ① MICHEL GAUTHIER, décor
- ① ISABELLE LARIVIÈRE, costumes
- ① DENIS GUÉRETTE, éclairages
- ① CHRISTIAN THOMAS, musique
- ① GENEVIÈVE LAGACÉ, assistance à la mise en scène
- ① JOHN APPLIN, régie

Direction de production: Jean-Luc Bégin

Réalisation du décor: Décors Notre-Dame sous la direction d'Alphonse Boulet, assisté de Bernard Tremblay, Serge Boucharde et Réjean Verrette.

Brossage du décor: Bernard Tremblay

Accessoires: Michel Gauthier, Rina Mc Cowen, Henri Huet.
Stagiaire au décor et aux accessoires: Julie Gagné

Assistance aux costumes: Caroline Drouin
Réalisation des costumes féminins: Henri Huet
Réalisation des costumes masculins: Jean-Claude Charbonneau

Réalisation de la bande sonore: Christian Thomas

Transport: Michel Vallée

Montage et représentations du spectacle: Alliance Internationale des employés de scène.

Chef-machiniste: Bernard Caron
Chef-éclairagiste: Gérard St-Laurent
Chef-sonorisateur: Serge Gingras
Chef-accessoiriste: Patrick Garant
Chef-habilleuse: Reine-Aimée Pelletier
Électricien: Jean Bussières

Conception du programme: Simard Larochelle
Photographies du programme: Christian Lacroix
Photographies du spectacle: Daniel Mallard

Il n'y aura pas d'entracte

À la sortie du spectacle, nous vous invitons, en guise d'appréciation, à déposer votre billet dans les boîtes prévues à cet effet.



MOT DU METTEUR EN SCÈNE

Pourquoi La Complainte... en 1992?

Les gens qui ont assisté à la création de LA COMPLAINTÉ DES HIVERS ROUGES avaient certainement entendu parler des Patriotes avant la représentation. Ceux et celles qui en 1978 avaient 20 ans avaient au moins quelques notions de leur histoire et de leurs racines. Aujourd'hui, ceux qui ont

20 ans connaissent vaguement les événements d'octobre 1970; mais les Patriotes...?

Beaucoup plus que l'analyse d'une période de l'histoire du Québec, La Complainte..., c'est d'abord un souffle et une énergie: c'est la mémoire qui nous donne la force d'agir; c'est le souvenir de gens qui, comme Duquette, qui avait 22 ans en 1838, vivaient pleinement leur vie parce qu'ils avaient une cause à défendre et un pays à développer. Ils avaient foi et connaissance.

La Complainte... en 1992, c'est aussi se souvenir qu'à peu près tous les dix ans, le 24 juin, on fait de bien belles parades et que, cette année, en 1992, on pourrait peut-être "se préparer" et faire plus... Ceux qui ont 20 ans aujourd'hui finiraient peut-être alors par croire qu'il y a un avenir et qu'ils en font partie.

Gilbert Lepage

PROGRAMME

1 1 8



Le Théâtre du Trident

VOIR

de MOLIÈRE

LES Fourberies de SCAPIN

DU 7 AVRIL AU
2 MAI 1992

dans une mise en scène de
SERGE DENONCOURT

avec
Céline Bonnier, Lorraine Côté,
Martin Dion, Odette Lampron,
Antoine Laprise, Jacques Leblanc,
Roland Lepage, Jack Robitaille,
Patrick Saucier et Réjean Vallée.

PARTENAIRES
DANS L'ACTION



Les caisses populaires
Desjardins

PRO THETRI 1992.02.25 X

Le conseil d'administration

Rémi Bujold, président
Marie-Ginette Guay, vice-présidente
Georges Robitaille, trésorier
Rémi Brousseau, secrétaire
Claude Belzile, administrateur
Roland Lepage, administrateur
Luce Pelletier, administratrice
Rychard Thériault, administrateur

L'équipe du Théâtre du Trident

Roland Lepage, directeur artistique
Rémi Brousseau, directeur administratif
Jean-Luc Bégin, directeur de production
Janet Dufour, directrice des communications
Céline Thibault, adjointe administrative
Nathalie Pelletier, adjointe aux communications
Thérèse Martel, secrétaire
Lise Chenel, secrétaire de la Fondation du Trident

M^e Clément Samson, conseiller juridique

Bureau du Théâtre du Trident: 580, Grande-Allée
est, bureau 20, Québec, G1R 2K2 (418) 643-5873

Le Théâtre du Trident bénéficie
d'un soutien financier de la
Fondation du théâtre du Trident
et de ses associés, amis, mécènes
et commanditaires dont:

Alcan
Bell Canada
Hydro-Québec
La Laurentienne Vie
La Société Canadienne des Postes
Le Groupe CGI
Le Groupe HBA
Pétroles Esso Canada
Trust Prêt et Revenu
Xerox Canada Inc.

Le Théâtre du Trident Inc. est également
subventionné par le **ministère des Affaires
culturelles du Québec**, le **Conseil des Arts
du Canada**, la **Ville de Québec** et la
Communauté urbaine de Québec.
Le Théâtre du Trident Inc. est membre de
Théâtres Associés Inc. (TAI).

DE ROLAND LEPAGE

LA COMPLAINTÉ

des hivers rouges

Mise en scène
GILBERT LEPAGE

Production
du Théâtre du Trident
du 25 février au 21 mars 1992
du mardi au samedi
à 20h00
à la salle Octave-Crémazie
du Grand Théâtre
de Québec



LE SOLEIL



VOIR

de MOLIERE

LES *Fourberies de* SCAPIN

**DU 7 AVRIL AU
2 MAI 1992**

dans une mise en scène de
SERGE DENONCOURT
avec

Céline Bonnier, Lorraine Côté,
Martin Dion, Odette Lampron,
Antoine Laprise, Jacques Leblanc,
Roland Lepage, Jack Robitaille,
Patric' Saucier et Réjean Vallée.

Le conseil d'administration

Rémi Bujold, *président*
Marie-Ginette Guay, *vice-présidente*
Georges Robitaille, *trésorier*
Rémi Brousseau, *secrétaire*
Claude Belzile, *administrateur*
Roland Lepage, *administrateur*
Luce Pelletier, *administratrice*
Rychard Thériault, *administrateur*

L'équipe du Théâtre du Trident

Roland Lepage, *directeur artistique*
Rémi Brousseau, *directeur administratif*
Jean-Luc Bégin, *directeur de production*
Janet Dufour, *directrice des communications*
Céline Thibault, *adjointe administrative*
Nathalie Pelletier, *adjointe aux communications*
Thérèse Martel, *secrétaire*
Lise Chenel, *secrétaire de la Fondation du Trident*

M^e Clément Samson, *conseiller juridique*

Bureau du Théâtre du Trident: 580, Grande-Allée
est, bureau 20, Québec, G1R 2K2 (418) 643-5873

**PARTENAIRES
DANS L'ACTION**



Les caisses populaires
Desjardins

Le Théâtre du Trident bénéficie
d'un soutien financier de la
Fondation du théâtre du Trident
et de ses associés, amis, mécènes
et commanditaires dont:

Alcan
Bell Canada
Hydro-Québec
La Laurentienne Vie
La Société Canadienne des Postes
Le Groupe CGI
Le Groupe HBA
Pétroles Esso Canada
Trust Prêt et Revenu
Xerox Canada Inc.

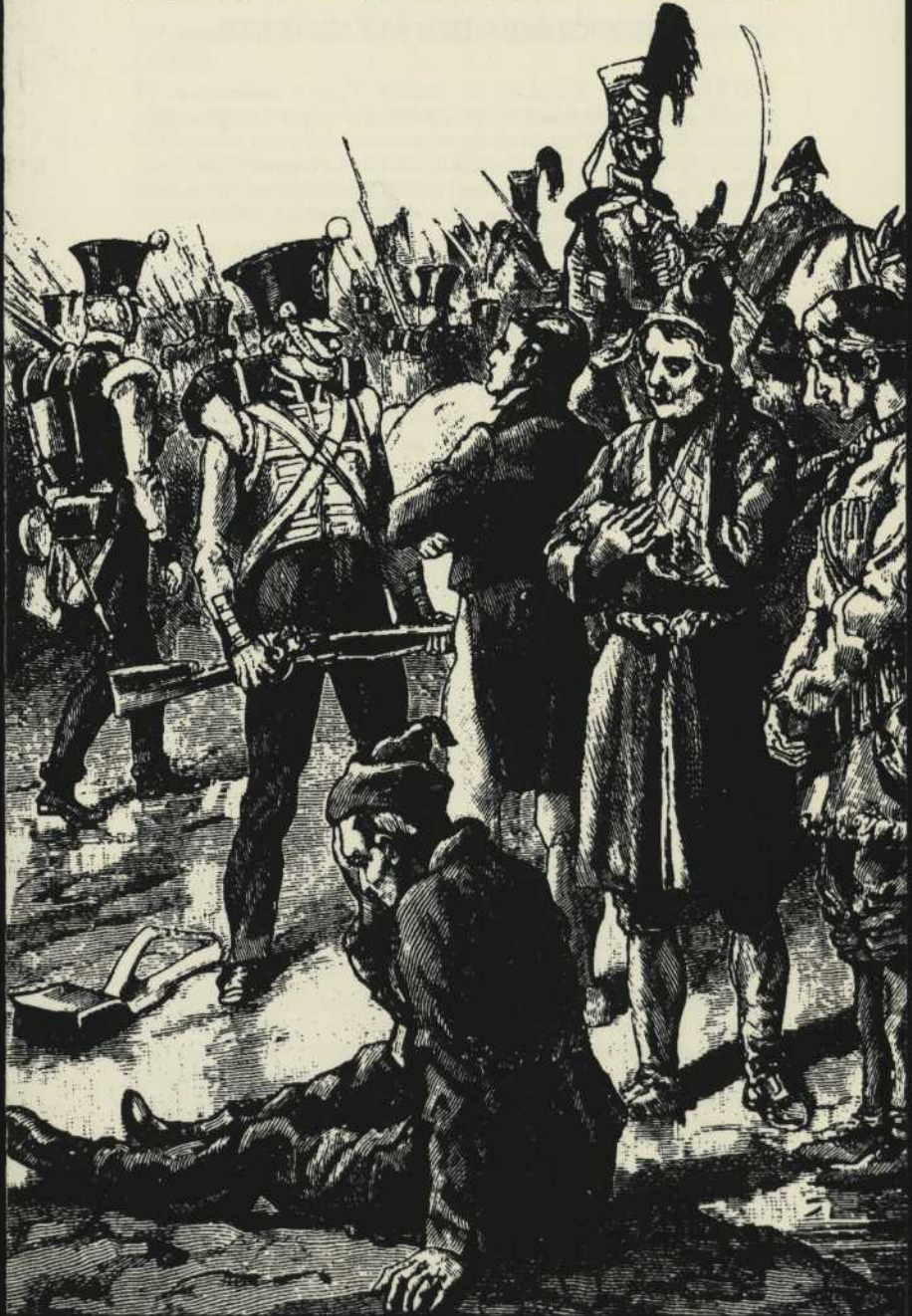
Le Théâtre du Trident Inc. est également
subventionné par le **ministère des Affaires
culturelles du Québec**, le **Conseil des Arts
du Canada**, la **Ville de Québec** et la
Communauté urbaine de Québec.
Le Théâtre du Trident Inc. est membre de
Théâtres Associés Inc. (T.A.I.).

PRO THETRI 1992.02.25 X



CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

1837 • 1838 • 1839





CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Avant 1837:

À l'époque des troubles de 1837-38, le Canada vit sous le régime de la constitution de 1791 qui créa deux provinces distinctes, soit le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario). Le pouvoir politique est détenu par un gouverneur général aidé, pour chaque province, d'un lieutenant-gouverneur, d'un Conseil Législatif nommé par le Roi et d'une Chambre d'Assemblée élue par le peuple.

À cette structure, on ajoutera, en 1792, un Conseil Exécutif qui assistera le gouverneur. Dans ce système, le gouverneur jouit d'un pouvoir arbitraire puisqu'il peut, avec l'Exécutif et le Conseil Législatif dont les membres sont nommés à vie, faire échec à la Chambre d'Assemblée. Outre les membres de Chambre d'Assemblée, où l'on compte une majorité de députés canadiens, le Conseil Législatif est majoritairement anglais, tout comme le poste de gouverneur qui est détenu aussi par un Britannique. La composition de ce type de gouvernement entraînera des tiraillements sans cesse croissants qui aboutiront aux troubles de 1837-38, puisque les représentants des deux nations qui constituent le Bas-Canada voudront défendre les intérêts de leur population respective.

Les Canadiens se croiront toujours victimes de l'oligarchie anglaise et les Anglais, de leur côté, parce qu'ils sont minoritaires, verront dans les projets de loi présentés par les Canadiens des mesures à leur détriment. Bien que le pouvoir soit virtuellement exercé par leurs compatriotes, les Anglais visent davantage l'assimilation progressive des francophones à la culture anglaise en contrôlant les structures politiques, judiciaires et économiques, et en prônant l'union avec le Haut-Canada, ce qui leur redonnerait la majorité démographique. Du côté canadien, la lutte pour l'obtention des droits et de l'émancipation du joug colonial ira en s'accroissant et en se radicalisant devant le refus constant de la part des Anglais à appliquer leurs demandes.

Le point culminant sera la présentation, à la Chambre d'Assemblée, des fameuses 92 Résolutions en 1834 par le Parti Patriote ayant à sa tête L.-J. Papineau, qui dénonce une situation qui dure depuis 40 ans. Ces résolutions visent en fait à donner un pouvoir réel aux Canadiens au niveau du gouvernement, notamment en rendant électif le Conseil Législatif. La réponse du gouvernement de Londres n'arrivera qu'en 1837 et sera un nouveau refus aux demandes des députés canadiens.

Les travaux de la Chambre sont suspendus. Dorénavant, l'opposition au gouverneur se fera par des assemblées populaires où députés et chefs patriotes haranguent les foules. L'agitation monte. Troublés par cette agitation et craignant qu'elle n'entraîne des concessions de la part du gouverneur, les Anglais de Montréal décident de protéger eux-mêmes leurs intérêts. Ils envisagent la lutte armée afin de précipiter les événements en leur faveur. Ils ont déjà formé des associations, dont la plus connue est le *Doric Club*, qui contribuent par des actes provocateurs à rendre le climat explosif. Les troubles ne vont pas tarder à prendre une ampleur proche d'une véritable guerre civile.



1837:

5 septembre: Proclamation de l'Association des Fils de la Liberté à l'Hôtel Nelson sur la Place Jacques Cartier à Montréal. Association de Patriotes qui se multiplie à Laprairie, dans la Vallée du Richelieu et dans le Nord de Montréal. En plus de tenir des assemblées politiques, ses membres s'adonnent à des exercices militaires.

23 octobre: Assemblée des Six-Comtés à St-Charles sur le Richelieu. Près de 5,000 personnes participent à cette réunion qui regroupe les Patriotes du Richelieu, de St-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie. Cette réunion marque le point culminant de l'agitation politique. La résistance armée est évoquée par plusieurs orateurs.

6 novembre: Les membres du *Doric Club* attaquent les Fils de la Liberté, rue St-Jacques à Montréal. Ils saccagent l'imprimerie du *Vindicator*, journal Patriote. Devant cet incident, le gouverneur général Gosford songe à proclamer la loi martiale. Il demande des renforts et confie le commandement des troupes à Colborne.

14 novembre: Gosford, devant l'agitation croissante, demande son rappel.

16 novembre: Premières arrestations de Patriotes à Québec et Montréal.

17 novembre: Bonaventure Viger et un groupe de Patriotes attaquent des soldats de la *Montreal Volunteer Cavalry* et délivrent le notaire Demaray et le docteur Davignon sur le Chemin de Chambly près de Longueuil. Cet événement constitue le premier engagement armé entre les Patriotes et l'armée anglaise.

1838:

8 janvier: Mandement de Mgr Lartigue, évêque de Montréal, dénonçant les chefs Patriotes.

10 février: La reine Victoria sanctionne une loi, votée à la Chambre des Communes de Londres, qui suspend la constitution de 1791 jusqu'au 1er novembre 1840. Le Bas-Canada sera dorénavant dirigé par le gouverneur et un Conseil spécial. Cette loi entrera en vigueur le 27 mars 1838.

24 février: Des Patriotes s'emparent d'un dépôt d'armes à l'arsenal d'Élizabethtown, New-York. La résistance des Patriotes s'organise maintenant à partir des États-Unis.

27 février: Colborne entre officiellement en fonction et proclame la loi martiale.

28 février: Le docteur Robert Nelson, frère de Wolfred Nelson, chef des Patriotes à la bataille de St-Denis, et le docteur Cyrille Côté, député de l'Acadie, chefs des Patriotes réfugiés aux États-Unis, amorcent la revanche de 1838. Avec un détachement de 600 à 700 Patriotes, ils passent la frontière et proclament l'indépendance du Bas-Canada. Robert Nelson se déclare président de la république du Bas-Canada. Le lendemain, ils repassent la frontière et les deux chefs sont arrêtés par les autorités américaines.



30 mars: Durham est nommé Capitaine Général et gouverneur en chef de toutes les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Il est en outre nommé commissaire-enquêteur et produira le célèbre rapport portant son nom.

5 avril: Colborne convoque, pour le 18 avril, le Conseil spécial qu'il vient de nommer et dont onze Canadiens-Français font partie. Lors de cette réunion, on suspend l'*habeas corpus*, qui garantissait les libertés individuelles.

27 avril: Fin de la loi martiale.

27 mai: Lord Durham arrive à Québec et reçoit les pouvoirs de Colborne.

1er juin: Durham dissout le Conseil spécial. Cent cinquante personnes sont encore emprisonnées.

28 juin: Création d'un nouveau Conseil spécial. Parmi les ordonnances promulguées par ce conseil, l'une condamne à l'exil Robert Bouchette, Rodolphe Desrivières, Henri A. Gauvin, le Major Goddu, Siméon Marchessault, le docteur Luc H. Masson, Wolfred Nelson et Bonaventure Viger, considérés comme les chefs de l'insurrection.

Les autres prisonniers, sauf une douzaine accusés de meurtre, sont amnistiés. Cette décision fait suite à une entente entre Durham et les huit chefs: aveu de culpabilité de ces derniers contre l'amnistie des autres prisonniers. Par contre, l'amnistie ne touche pas Papineau, Côté, Robert Nelson, O'Callaghan, Rodier, Brown, Duvernay.

3 juillet: Mis à bord de la frégate *La Vestale*, les huit chefs Patriotes quittent Québec. Ils seront exilés aux Bermudes, qu'ils quitteront le 3 novembre 1838. Avant leur départ, une souscription populaire est organisée pour leur fournir une aide financière.

2 novembre: Durham quitte le Canada et remet les pouvoirs à Colborne.

23 novembre: Bataille de St-Denis. Pour répondre aux arrestations décrétées par le Conseil Exécutif, les Patriotes ont décidé de se retrancher à deux endroits: St-Charles et St-Denis. Sur l'ordre de Colborne, le colonel Gore, un vétéran de Waterloo, part avec ses troupes en direction de St-Charles où il doit effectuer une jonction avec les troupes commandées par le lieutenant-colonel Wetherall. Attendu par les Patriotes à St-Denis, Gore livre bataille. Les Patriotes remportent la victoire. Les Patriotes comptent plusieurs blessés et douze hommes sont tués. Les Anglais, pour leur part, laissent huit prisonniers et une trentaine de soldats sont tués, autant sont blessés. La victoire patriote sera de courte durée: une semaine plus tard, les troupes anglaises reviennent au village et vengent leur défaite en pillant et brûlant tout.

25 novembre: Bataille de St-Charles. Deux cents Patriotes, dont la moitié est armée, affrontent six compagnies d'infanterie, deux pièces d'artillerie et un détachement de cavalerie. La force inégale des adversaires donne une victoire facile aux troupes anglaises. Outre le village incendié, les Patriotes subissent de lourdes pertes, plus de 30 morts. Les rangs de la troupe anglaise sont peu affectés: 3 morts et



une douzaine de blessés. C'est le début d'une suite de défaites pour les Patriotes.

27 novembre: Joseph Armand, dit Chartrand, un volontaire pro-anglais, est exécuté par des Patriotes après un procès expéditif. Nicolas et Daunais, principaux responsables de l'exécution, seront traduits devant les tribunaux en avril 1838, puis seront acquittés en septembre de la même année par un jury composé de Canadiens. Ils seront emprisonnés et pendus en 1839.

1^{er} décembre: Proclamation du gouverneur Gosford pour l'arrestation de Papineau. Une récompense de \$4,000. est promise.

5 décembre: La loi martiale est proclamée dans le district de Montréal. Colborne est chargé de la mettre en application.

6 décembre: Un groupe de Patriotes, réfugiés au Vermont, tente un mouvement offensif dans le comté de Missisquoi. Ils sont repoussés à Moore's Corner par une troupe de volontaires commandée par le colonel Kemp.

7 décembre: Proclamation de Gosford offrant une récompense de \$2,000. pour l'arrestation des meurtriers de George Weir, dont le cadavre, trouvé à St-Denis, a donné le prétexte à l'incendie du village.

11 décembre: Mandement de Mgr Signaie, évêque de Québec, exhortant ses fidèles au respect de l'autorité.

14 décembre: Bataille de St-Eustache. Colborne, à la tête d'une troupe de 1,200 hommes, est décidé de mâter le dernier foyer d'insurrection à St-Eustache où sont réfugiés 200 Patriotes sous les ordres d'Armury Girod, et du docteur Jean-Olivier Chénier. Une centaine de Patriotes sont faits prisonniers. Au moins 70 sont morts, dont le docteur Chénier, 60 maisons sont brûlées, les autres sont livrées au pillage. L'armée anglaise compte quelques blessés et trois morts.

15 décembre: Colborne incendie le village de St-Benoît.

19 décembre: Soixante-quatre des cent vingt prisonniers de St-Eustache sont libérés après deux jours de détention.

21 décembre: D'autres Patriotes sont arrêtés parce qu'ils refusent de prêter le serment d'allégeance à la reine Victoria, tel que demandé par le gouverneur Gosford.

23 décembre: Gosford, rappelé à Londres, Colborne devient administrateur temporaire. L'ancien gouverneur quitte la colonie en février 1838.

3-4 novembre: Début d'un nouveau soulèvement des Patriotes. Après avoir mené durant l'été une propagande intense dans les comtés limitrophes de la frontière américaine, les Patriotes qui ont créé une société secrète para-militaire, appelée Frères Chasseurs, passent à l'action. L'insurrection éclate dans les comtés de Laprairie et l'Acadie. Quatre cents Patriotes s'emparent du vapeur *Henry Bougham* à Beauharnois. Des rassemblements ont lieu dans les principaux camps suivants: Beauharnois, Baker, Châteauguay, Pointe-Olivier, Rivière-à-la-

Tortue, Terrebonne, Boucherville et Napierville où Robert Nelson proclame de nouveau l'indépendance du Bas-Canada. Entretemps, un groupe de Patriotes se laisse entraîner dans une embuscade par les Indiens de Caughnawaga. Soixante-quatre prisonniers, dont Joseph Duquette et Joseph Cardinal, sont amenés à Montréal. Colborne, qui était informé qu'une insurrection était imminente, s'empresse de proclamer la loi martiale dans le district de Montréal.

7 novembre: Bataille de Lacolle. Une centaine de Patriotes sont repoussés par un groupe de volontaires loyaux alors qu'ils s'apprêtaient à recevoir des renforts américains et des armes. Ils sont refoqués vers la frontière laissant 8 morts et l'armement reçu.

8 novembre: Colborne proclame la loi martiale. À la tête d'une armée de 7,000 hommes, il se rend à Laprairie pour écraser l'insurrection. L'habeas corpus est aboli.

9 novembre: Bataille d'Odelltown. L'armée Patriote affronte un détachement de quelque 300 volontaires. Les Patriotes doivent battre en retraite avec l'arrivée de renforts pour les volontaires. Robert Nelson s'enfuit au tout début de la bataille et gagne la frontière. Cinquante Patriotes tués ou blessés sont abandonnés sur les lieux.

10 novembre: L'armée de Colborne arrive dans Laprairie. Dépourvues de munitions et ayant subi des lourdes pertes, les forces Patriotes sont décimées. Plusieurs tentent de regagner la frontière, plusieurs autres sont faits prisonniers. Tout le comté de Laprairie est soumis au feu et au pillage.

27 novembre: Institution de la cour martiale. Il y aura 14 procès. Des 108 accusés, 9 seront acquittés et 99 condamnés à mort. De ceux-là, 12 seront pendus, 58 déportés en Australie, 2 bannis et 27 libérés sous caution.

13 décembre: Colborne est nommé officiellement gouverneur général du Canada.

21 décembre: Joseph Cardinal, député, et Joseph Duquette, sont pendus.

1839:

18 janvier: Robert, Hamelin, Decoigne et les deux frères Sanguinet sont pendus.

15 février: Narbonne, Nicolas, Daunais, Hindenlang et de Lorimier sont pendus.

27 septembre: La frégate anglaise *Buffalo* quitte le Bas-Canada pour l'Australie avec les 58 exilés canadiens-français.

Texte extrait du programme de soirée de LA COMPLAINTE DES HIVERS ROUGES, production du théâtre du trident, 12 janvier au 18 février 1978.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

1837 • 1838 • 1839





Tortue, Terrebonne, Boucherville et Napierville où Robert Nelson proclame de nouveau l'indépendance du Bas-Canada. Entretemps, un groupe de Patriotes se laisse entraîner dans une embuscade par les Indiens de Caughnawaga. Soixante-quatre prisonniers, dont Joseph Duquette et Joseph Cardinal, sont amenés à Montréal. Colborne, qui était informé qu'une insurrection était imminente, s'empresse de proclamer la loi martiale dans le district de Montréal.

7 novembre: Bataille de Lacolle. Une centaine de Patriotes sont repoussés par un groupe de volontaires loyaux alors qu'ils s'apprêtaient à recevoir des renforts américains et des armes. Ils sont refoulés vers la frontière laissant 8 morts et l'armement reçu.

8 novembre: Colborne proclame la loi martiale. À la tête d'une armée de 7,000 hommes, il se rend à Laprairie pour écraser l'insurrection. L'habeas corpus est aboli.

9 novembre: Bataille d'Odelltown. L'armée Patriote affronte un détachement de quelque 300 volontaires. Les Patriotes doivent battre en retraite avec l'arrivée de renforts pour les volontaires. Robert Nelson s'enfuit au tout début de la bataille et gagne la frontière. Cinquante Patriotes tués ou blessés sont abandonnés sur les lieux.

10 novembre: L'armée de Colborne arrive dans Laprairie. Dépourvues de munitions et ayant subi des lourdes pertes, les forces Patriotes sont décimées. Plusieurs tentent de regagner la frontière, plusieurs autres sont faits prisonniers. Tout le comté de Laprairie est soumis au feu et au pillage.

27 novembre: Institution de la cour martiale. Il y aura 14 procès. Des 108 accusés, 9 seront acquittés et 99 condamnés à mort. De ceux-là, 12 seront pendus, 58 déportés en Australie, 2 bannis et 27 libérés sous caution.

13 décembre: Colborne est nommé officiellement gouverneur général du Canada.

21 décembre: Joseph Cardinal, député, et Joseph Duquette, sont pendus.

1839:

18 janvier: Robert, Hamelin, Decoigne et les deux frères Sanguinet sont pendus.

15 février: Narbonne, Nicolas, Daunais, Hindenlang et de Lorimier sont pendus.

27 septembre: La frégate anglaise *Buffalo* quitte le Bas-Canada pour l'Australie avec les 58 exilés canadiens-français.